

Foire aux questions

Avec ces déchets en plus, mon bac est trop petit. Que faire ?

Les nouveaux déchets allant dans le bac jaune ne sont pas très volumineux : les retours d'expérience nous montrent que l'on peut, avec des astuces simples, réduire le volume de nos emballages.

Voici quelques gestes importants pour **un tri 100% efficace** et qui prend **moins de place** :

- Séparer les emballages mixtes (sortir le sachet plastique de la boîte de céréales...);
- Ôter le film plastique qui entoure le journal ou autre magazine ;
- Bien vider les emballages, pas besoin de les laver ;
- Ne pas déchirer les papiers en mille morceaux, au contraire les laisser entiers ;
- **Compacter** les bouteilles, les flacons et les canettes ;
- **Déplier et aplatir** les cartons, cartonnettes et briques alimentaires ;
- **Ne pas imbriquer** les emballages les uns dans les autres, au contraire les séparer.

Nous vous invitons, dans un premier temps, à appliquer ces gestes avec votre bac actuel durant le mois de janvier. Si toutefois vous constatez que le changement est nécessaire alors nous vous doterons d'un bac plus grand.

*Trier c'est donner une seconde vie aux emballages,
Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !*

Est-ce que la fréquence de collecte va augmenter ou bien vous allez me donner un bac jaune + grand ou les deux ?

Il n'est pas prévu d'augmenter la fréquence. Dans un premier temps, nous vous invitons à appliquer ces nouvelles consignes en compressant au maximum vos emballages jusqu'au 15 février. Ensuite, si votre bac jaune s'avère toujours réellement trop petit, contactez le service environnement de l'Agglomération pour en avoir un plus grand (tri@vg-agglo.com).

Pourquoi ne pas mettre les emballages dans des sacs en plastique ?

Il ne faut pas mettre les déchets recyclables dans un sac poubelle ou dans un sachet en plastique. Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. Les emballages qui se trouvent à l'intérieur d'un sac ne peuvent pas être séparés et ne pourront pas être recyclés.

Pourquoi ce changement ?

Ce changement dans les consignes de tri permet d'augmenter la quantité d'emballages recyclés. Autre objectif : faciliter le tri pour limiter les erreurs. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, ne vous posez plus de question : c'est un emballage ? Au bac jaune !

Est-ce que je dois laver les emballages avant de les mettre dans le bac jaune ?

Non, le but du geste de tri n'est pas de gaspiller des ressources comme l'eau. Il vous suffit de bien vider les contenants avant de les mettre dans le bac jaune.

C'est grave si je me trompe ?

Les erreurs de tri compliquent la chaîne de recyclage (les déchets doivent repartir en décharge ou en incinération), et coûtent très cher à la collectivité. En 2019, rien que pour l'Agglomération, les erreurs de tri ont coûté 340 000 €.

Ces consignes de tri sont-elles valables partout ?

Non. Aujourd'hui, plus de 31 millions de français sont concernés. Les consignes peuvent varier d'un territoire à l'autre. En attendant que ces consignes soient appliquées sur tout le territoire national, fiez-vous au mémo tri de Val de Garonne Agglomération.

Les masques, je les jette où ?

Surtout pas dans le bac jaune ! Vous mettriez en danger la santé des agents de tri et de collecte. Les masques usagés doivent être mis dans un sac bien hermétique, dans le bac gris.

Et les objets, j'en fais quoi ?

Dans le bac jaune, vous devez uniquement mettre des emballages. Les objets, eux, sont à jeter dans la poubelle noire (stylos, pinces à linge, jeux et jouets...) ou en déchèterie (pneus, objets électroniques...).